## **QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

## LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question cette fois encore s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'an dernier, 15 000 cas de cancer du sein ont été diagnostiqués, et 5 000 Canadiennes sont mortes de cette maladie. La question des implants mammaires a été soulevée pour la première fois à la Chambre en avril 1990.

Le ministre peut-il dire combien de fois les fabricants de l'implant Même ont enfreint la partie V du Règlement sur les instruments médicaux, quand il en a été informé et quelles mesures il a prises par la suite?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationa-le et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de préciser tout d'abord que les actions qui sont prises au ministère de la Santé le sont en fonction de la santé des femmes dans tous les dossiers auxquels nous avons à travailler, particulièrement celui des implantations mammaires. Ce que j'ai dit hier et ce que j'ai répété à plusieurs reprises, c'est que le ministère de la Santé prend les décisions concernant, ou les médicaments, ou la nourriture, ou les appareils médicaux qu'il a à évaluer en terme de qualité, en fonction de l'information qui lui est fournie, et en fonction également de l'évidence scientifique.

À ma connaissance, monsieur le Président, en ce qui concerne l'information fournie au ministère de la Santé concernant les implants mammaires, particulièrement ceux au silicone, il n'y a pas eu d'information erronée de donnée qui aurait amené le ministère à prendre une décision différente de celle qu'il a prise.

[Traduction]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre a déclaré hier à la Chambre qu'il attendait des preuves précises pour intervenir.

J'ai ici copie d'une lettre que son propre sous-ministre lui a adressée en octobre dernier où il lui cite des preuves comme quoi la société en question a enfreint, à deux reprises au moins, la partie V du Règlement sur les instruments médicaux. Aux dires mêmes du sous-

Questions orales

ministre, cette société aurait omis de se conformer aux lois canadiennes au moins deux fois.

À la lumière des renseignements qui lui ont été fournis en octobre, pourquoi le ministre n'a-t-il rien fait et pourquoi ne fait-il toujours rien?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est une habitude chez la députée de Hamilton-Est de produire toutes sortes de documents. Je ne mets pas en doute la lettre qui a éventuellement été expédiée, mais évidemment, elle est complètement en dehors d'un contexte que je ne connais pas. Alors, on va simplement prendre connaissance de la lettre à laquelle la députée réfère. Je vais voir exactement ce à quoi elle réfère et j'aurai, c'est bien évident, les réponses appropriées en temps nécessaire.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, cette réponse est honteuse! La lettre dont je parle dévoile que cette compagnie a violé à deux reprises les règlements qui touchent ce produit de l'implant. Alors, je pose donc encore la question au ministre: Quand va–t–il s'occuper de ces 150 000 femmes qui se posent la question aujourd'hui à savoir si le gouvernement les protège? Pourquoi n'a–t–il pas agi directement après avoir reçu une lettre qui lui était adressée, le 30 octobre l'an dernier? Pourquoi n'a–t–il rien fait et continue à ne rien faire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, encore une fois, je n'ai pas de commentaires à faire sur le document. Je les ferai en temps et lieu.

• (1420)

Je voudrais simplement rappeler au député que dans le cas du Meme, qui est une marque de fabrication, il a été retiré volontairement du marché le mois d'avril dernier, avant que je n'arrive au ministère comme ministre responsable.

Deuxièmement, concernant les autres implants mammaires au silicone, depuis le mois de janvier, nous avons demandé aux compagnies, sur une base volontaire, lesquelles ont accédé à la demande, de ne pas fournir aux médecins ou enfin aux chirurgiens, les implants au silicone. L'Association des chirurgiens de la province de Québec, entre autres, nous a fait savoir et a fait savoir publiquement qu'elle ne ferait plus d'implantations mammaires à partir de ces implants.

Alors, je pense que les réponses ont été données en fonction de la connaissance des événements, comme nous le faisons toujours. Mais particulièrement, monsieur le Président, par rapport à la santé des femmes, je